



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

**Agence Parcs Canada**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 1300**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**  
**Télécopieur : 403-292-4475**

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

AMENDMENT / MODIFICATION

002

**Tender To: Parks Canada Agency**  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission à : l'Agence Parcs Canada**  
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O.**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**

<b>Title-Sujet</b> Remise en état du terrain du centre administratif Parc national du Canada Banff		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-16-5393/A		<b>Date:</b> 29 mars 2017
<b>GETS Reference No. - No de référence de SEAG</b> PW-17-00771873		<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 002
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 4 avril 2017	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-4572		<b>Fax No. - No de FAX:</b> (403) 292-4475
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur / de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Title - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 002

La présente modification est émise dans le but de répondre aux questions de soumissionnaires.

- Q31.** Compte tenu du type de conditions de sol, nous sommes conscients du fait que nous devons nous attendre à une certaine consolidation dans le sol. Pour cette raison, nous recommandons que la zone des bureaux s'appuie sur une dalle structurale. Nous pouvons fabriquer une dalle sur terre-plein pour la zone des équipements. Ainsi, il sera quand même possible de satisfaire aux exigences en matière de rendement et de réaliser des économies. Toutefois, la dalle sera probablement sujette à certains mouvements. Pourriez-vous nous faire savoir si le propriétaire accepte que la dalle prévue pour la zone des équipements soit soumise à certains mouvements, ou s'il souhaite supprimer tout risque de mouvement. S'il opte pour cette dernière option, nous pouvons fixer le prix d'une dalle structurale.
- R31.** L'entrepreneur doit fournir une dalle qui conviendra à l'usage prévu, ne sera pas sujette au tassement ni à la fissuration et supportera le bâtiment. Le remblai a été construit pour niveler le terrain et fournir un emplacement sur lequel le bâtiment peut être construit, mais n'a pas été évalué du point de vue géotechnique à titre de fondation pour le bâtiment. On présume qu'il est adéquat pour l'usage prévu si l'on se fonde sur la façon dont il a été réalisé, mais cela devrait être confirmé avant la construction. L'entrepreneur doit prendre la décision concernant ce qu'il doit prévoir dans sa soumission. Une fois le marché attribué, l'entrepreneur devrait confirmer la fondation et construire en conséquence.
- Q32.** Y a-t-il un levé topographique du site disponible ou devons-nous inclure les coûts pour en faire un? Cela est nécessaire pour déterminer les exigences de drainage.
- A32.** L'entrepreneur doit effectuer un arpentage du site dans le cas de cette DDP. Le site a changé depuis le plus récent arpentage.
- Q33.** Le devis indique qu'un chauffage par le plancher est requis. Est-ce pour les bureaux et l'aire de l'atelier ou seulement pour l'atelier?
- A33.** Un chauffage par le plancher est requis pour les deux aires, disposé en deux zones distinctes.
- Q34.** Y a-t-il une préférence relative au nombre de douches et de lavabos que le propriétaire désire? Pour les lavabos, nous pouvons aller selon le code en fonction de 30 personnes. Toutefois, il faut quand même quantifier les douches et déterminer les préférences. Douches individuelles ou collectives?
- A34.** Veuillez vous reporter au code pour les exigences minimales. Les douches doivent être individuelles et les dimensions minimales préférées sont de 36 po x 36 po. Nous planifions avoir une douche dans chaque salle de toilette.
- Q35.** Est-ce que la buanderie doit être de type résidentiel ou de type commercial, plus gros?
- A35.** Aux fins de cette DDP, de type résidentiel. Le lave-linge et la sècheuse seront fournis par Parcs Canada.
- Q36.** Devons-nous construire des tabliers et des trottoirs menant au bâtiment? Devons-nous fournir des dalles pour l'entrée de la machinerie dans l'atelier?
- A36.** Les dalles de béton ne seront pas incluses à cette DDP.
- Q37.** Le plan de modification du site montre une fosse septique au sud-ouest de l'abri des finances. L'addenda indique qu'il y a deux fosses septiques au sud du bâtiment existant. Pourriez-vous, s'il-vous-plait indiquer l'emplacement des deux fosses septiques selon le plan d'emplacement?
- A37.** L'information initiale fournie n'était pas entièrement juste. Il y a deux fosses septiques, mais l'une est située près du bâtiment de l'IE et l'autre, au sud du bâtiment des opérations existant.
- Q38.** Est-ce que la citerne a déjà été installée ou est-ce que vous prévoyez que l'entrepreneur l'installe et qu'il l'incluse dans la conception?

- A38.** La citerne n'est pas installée ni utilisée pour le moment. Elle est disponible pour être incorporée à la conception au besoin.
- Q39.** Notre conception peut-elle incorporer une petite partie de l'espace du second étage pour loger du matériel mécanique?
- A39.** Oui, c'est acceptable.
- Q40.** Y a-t-il eu des essais par un tiers indépendant sur le remblai de gravier tout-venant? Est-ce que les matériaux organiques ont été enlevés et est-ce que le remblai a subi un compactage d'épreuve? Si oui, veuillez fournir cette information.
- A40.** L'état du sol existant avant la mise en place du gravier était une surface dure de gravier et sable sauf pour une bande d'environ 20 pieds au sud, qui était herbeuse. L'herbe a été enlevée et le sol, compacté avant la mise en place du gravier. Aucun essai par un tiers indépendant n'a été fait sur ce remblai. Le gravier a été compacté à mesure de sa mise en place, mais la compacité réellement obtenue devra être mesurée.
- Q41.** Est-ce que la valeur R requise pour l'isolation du toit de cette proposition est de R50? Il est coûteux d'atteindre cette valeur R et ce n'est pas courant pour ce type de bâtiment. Nous allons fournir une valeur R qui respecte les exigences du code tout en étant la plus rentable pour ce projet.
- A41.** Non, R50 n'est pas exigé. Prévoyez une valeur R conforme aux exigences du code.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**